

- Compte-rendu -

Etaient présentés	
Rénovateurs BBC	Intervenants
Elise Lambert – Archiviolette	Annie Motte - Région
Mmes Tranchon et Colin - Ma2b	Mathieu Saunier - DREAL HN
Pascal Lemoine - Les Charpentiers du pays d'Auge	Charles Arquin - Pouget consultant
Denis Maertens - Eurl Maertens	Florian Vautier - Pouget consultant
Philippe Paris – MO	Arnaud Debove - Qualibat
M et Mme Michel - Isolation 14	M. Demeslay - Crédit Agricole
Xavier Lair - Eurl Lair	Mme Lavole - Crédit Agricole
Christelle Barbier – Renover	Mathieu Fleury - Biomasse Normandie
M Tranquille - Cabinet Tranquille	
Hervieu Leconte	
Julien Couillard - Sarl Couillard	
Claire Davoxet - IVANA Rho	
Laurent Busson - SAS Morin et partenaires	
De Olivera - Société MBC	
Mme Renaud - Société Isabelle	
M Renault - Sarl ambiance confort	
Sebastien et Jean Louis Jolivet	
M Abel - Sarl Abel	
Stephanie Durand – Archimania	
M Delacour - Bâti concept	

Etaient excusés
Piquet Arthur - ABC isolation
Sarl Bernard
Philippe Vigier
Didier Hue – CDHAT
Jérôme Zuconi

Pour information ce compte-rendu est diffusé à tous les acteurs de la structuration (les acteurs des 3 pôles) aux partenaires et également aux territoires impliqués sur ce sujet.

- **La Région rappelle les objectifs et enjeux**

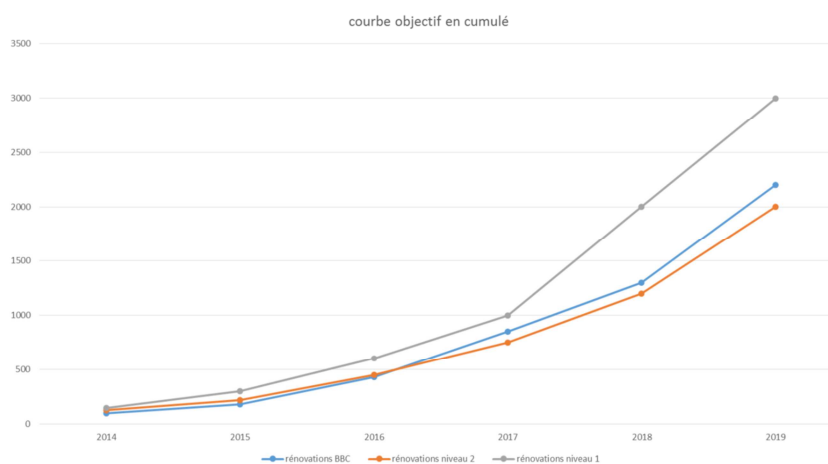
La convention PBDR/PREH, qui précise la coordination régionale entre la Région le PBD, la DREAL, l'ANAH et l'ADEME, fixe des objectifs chiffrés pour la Basse-Normandie : 40 000 logements rénovés entre 2014 et 2020 dont 30 % au niveau BBC.

De manière grossière, cela peut se décliner de la façon suivante :

- 10 000 logements à rénover par les bailleurs sociaux dont 5 000 en BBC ; les aides FORES et FEDER sont prévues pour inciter les bailleurs dans cette voie ;

- 10 000 logements rénovés dans des copropriétés « après audit ». Les travaux sont initiés par l'ADEME, la DREAL, l'ANAH... par la mise en place d'outils de type CoachCopro et la requalification des centres bourgs.
- 20 000 logements dans des maisons individuelles à rénover, dont 30 % en BBC . Cet enjeu concerne donc directement les participants à la réunion d'aujourd'hui.

La Région, chef de file pour la maison individuelle, a mobilisé les moyens suivants : le dispositif Chèque Eco-Energie Basse-Normandie et la structuration régionale des acteurs. Voici la déclinaison bas-normande de l'objectif jusqu'en 2020



Pour rappel entre 2012 et 2014 la Région, dans le cadre du projet « 400 rénovations BBC » a suivi la réalisation de 100 logements rénovés BBC en maisons individuelles et 50 logements dans le cadre du bail à réhabilitation ou de logements collectifs pour des propriétaires occupants.

En un an, la Région a enregistré 50 dossiers BBC, 60 dossiers de travaux niveau 2 et 100 dossiers de travaux niveau 1. La courbe « objectif » est actuellement respectée.

Il est nécessaire de poursuivre la mise en réseau des acteurs et de poursuivre la dynamique enregistrée autour du principe du rénovateur BBC qui fait émerger des projets de rénovation globaux.

• Loi Transition énergétique :

La Région présente les articles de la loi « transition énergétique », qui concernent le sujet de la rénovation énergétique du parc privé :

- Article 1 : Trajectoire carbone, division par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050. Disposer d'un ensemble immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes BBC ou assimilées à horizon 2050.
- Article 3 : Rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017 (50 % revenus modestes) - Baisse de 15 % de la précarité énergétique.
- Article 5 : Avant 2025 tout bâtiment privé résidentiel dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWh/m² an devra faire l'objet d'une rénovation.
- Article 6 : En 2050 lors d'une mutation, obligation de rénover énergétiquement (supprimé).
- Article 11 : Carnet numérique pour toute mutation à partir de 2025.
- Article 14 : La liste des travaux énergétiques sera déterminée par décret.
- Article 20 : Constitution d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique géré par la Caisse des dépôts.

- Articles 22 et 188 : Le service public de la performance énergétique de l'habitat s'appuie sur un réseau de plates-formes qui doit être coordonné à l'échelle régionale en guichet unique : plate-forme locale et régionale.
- Article 188 : La Région constitue l'échelon pertinent pour coordonner....

Un programme régional pour l'efficacité énergétique, qui définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux énergétiques de leurs logements est rédigé par le Président du Conseil Régional (avec concertation des acteurs et soumis au représentant de l'Etat)

La Région insiste sur le fait que les rénovateurs ne seront pas surpris des obligations qui sont faites par cette Loi, le travail avec les bureaux d'études et l'obligation de résultats est déjà pris en compte dans le dispositif régional même si cela reste à parfaire.

• Intervention des acteurs de cette structuration

👉 **Mathieu Fleury, directeur de Biomasse Normandie en tant que représentant du pôle conseil**

Pour le pôle audit et conseil, il s'agit de mettre en place une représentation des acteurs. Ces acteurs comprennent d'une part les 30 conseillers du guichet unique et les 15 auditeurs conventionnés par la Région. Les conseillers se sont organisés et désormais Mathieu Fleury et Didier Hue du CDHAT sont les représentants temporaires de ce pôle. Les auditeurs souhaitent aussi s'organiser pour être représentés. Il paraît en effet nécessaire de proposer une coordination et une représentation dans le but de faire remonter les points de vue de terrain et d'autre part faire circuler l'information relative aux stratégies souhaitées par les collectivités et agences de l'état. Concrètement, une liste de discussion réunissant les dirigeants des structures afin de pouvoir consulter les uns et les autres rapidement afin de faire émerger un point de vue homogène ou de prendre une position collégiale sur des questions stratégiques.

La prochaine étape concerne la mise en œuvre du pôle Audit et Conseil.

👉 **Intervention du Crédit Agricole, première banque à avoir répondu à l'appel à partenariat**

Le Crédit Agricole de Normandie souhaite s'impliquer fortement dans la transition énergétique. Il est leader « écoprêts » en 2014 avec 35 % de part de marché. Premier banquier également des entreprises du secteur du bâtiment. Depuis début juillet, une communication dédiée est mise en place au travers d'un module (guide pratique) mis en ligne sur leur site en lien avec le site du chèque Eco-Energie Basse-Normandie : 1 000 visites depuis le mois de juillet.

Le Crédit Agricole réfléchit à la mise en place d'offres de financements (courant 2016) pour faciliter l'offre économie d'énergie, processus intégrant le coût de l'audit. Pour répondre à ce nouveau marché, une agence en ligne avec une plate-forme dédiée sera proposée.

Le Crédit Agricole travaille également une « offre copropriétés » (en lien avec Square habitat) : offre de prêt global adaptée aux copropriétés intégrant l'ensemble des aides publiques en les pré-finançant. Pour l'Eco-ptz le Crédit Agricole en termes de distribution souhaite réduire le temps passé sur les dossiers et gagner en efficacité.

La Région souhaite dès le mois de novembre travailler sur des dossiers concrets pour analyser des situations de dossiers bloqués en raison du financement. Si besoin, un outil financier adapté sera envisageable pour réduire les points bloquants (mobilisation du Feder possible).

Les rénovateurs mentionnent quelques problèmes souvent rencontrés ;

- les délais d'instruction des dossiers incompatibles entre ANAH , Eco-ptz, Banques qui conduisent les entreprises à refaire des devis et à retarder les chantiers.
- la constitution des dossiers qui est différente suivant les banques et même les agences.

- le peu de motivation de certaines agences pour délivrer un Eco-ptz.

Les rénovateurs sont demandeurs d'information qui faciliteraient l'accès au financement à titre d'exemple :

- ne pas éditer de facture tant que l'offre de prêt n'est pas confirmée.

• **Intervention du club des rénovateurs BBC**

Pascal Lemoine informe de la création du Club Normand des rénovateurs BBC. Le lancement officiel est prévu à Deauville le 30 octobre. Cette structure associative (Président Christian Piquet et Trésorière Elise Lambert) a pour objectifs :

- d'être en capacité de représenter les rénovateurs dans le cadre de réunions manifestations... ;
- de défendre le principe du rénovateur BBC auprès des instances nationales ;
- d'organiser un plan marketing pour attirer la clientèle ;
- inciter de nouvelles entreprises à devenir rénovateurs BBC en mettant en place les conditions nécessaires : assurances formations modification du suivi de chantier...

• **Quelques informations pratiques sur le dispositif Chèque Eco-Energie Basse-Normandie**

👉 **Fusion Haute et Basse-Normandie**

Pour l'année 2016 le dispositif Chèque éco-énergie Basse Normandie continuera de s'appliquer pour les maisons individuelles des trois départements Calvados, Orne et Manche de la Nouvelle Normandie.

👉 **Programme planète manche**

Plus d'info sur : planete.manche.fr

Dans le cadre de son plan « climat énergie » et du plan départemental de l'habitat, le Conseil départemental de la Manche vient de mettre en place une aide aux particuliers pour des projets ambitieux en matière de rénovation thermique et de respect de la qualité architecturale, sans condition de ressources. Ces travaux peuvent inclure l'installation d'équipements utilisant une source d'énergies renouvelables, des outils de domotique et de gestion intelligente de l'énergie.

L'aide s'adresse aux propriétaires (occupants ou bailleurs) d'une maison individuelle utilisée en résidence principale dans la Manche et construite avant le 1er janvier 2000. Le projet de rénovation doit atteindre un seuil minimum de travaux éligibles de 150 €/m².

L'attribution de l'aide départementale est conditionnée à l'accompagnement du projet par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Manche (CAUE 50) dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers (gratuit).

L'aide départementale est basée sur un doublement des CEE. Pour les projets de rénovation particulièrement innovants en matière de nouvelles technologies (domotique, gestion intelligente de l'énergie...) et/ou respect architectural mais générant peu de CEE, une bonification pourra être apportée jusqu'à 25 % de l'assiette des dépenses éligibles dans la limite de 12 500 €.

L'aide départementale peut être cumulée avec les dispositifs financiers existants en matière de rénovation énergétique des logements des ménages (sous réserve d'éligibilité):

- de l'État : Eco-Ptz, Crédit d'impôt Transition Energétique
- de la Région Basse-Normandie : Chèques Eco-Energie Basse-Normandie
- en revanche, elle n'est pas cumulable avec les aides ANAH (qui valorisent déjà les CEE).

👉 Schéma et fiche de suivi

Les acteurs de la structuration demande la mise en place d'un schéma qui serait remis au particulier et lui permettrait de comprendre comment mener son projet BBC à bien. Comprendre quels seront les contacts nécessaires, les points de validation.

Au verso de cette fiche, les informations utiles aux acteurs ; conseillers, rénovateurs , banquiers... pourraient être positionnées

Cette fiche de suivi du projet serait éditée via la plate-forme numérique de la Région.

Cette fiche présentée par le particulier, permettrait aux acteurs de la structuration de ne pas perdre de temps en comprenant rapidement ou en est le porteur de projet.

Ces éléments seront travaillés par les acteurs des 3 pôles et la Région avant la fin d'année.

👉 Fiche fin de Chantier

Attention la fiche fin de chantier (**jointe avec ce compte-rendu accompagnée de l'étude thermique revisitée et du test d'infiltrométrie**) doit bien être transmise complétée en fin de chantier au particulier à la Région et au conseiller.

• La qualification par Qualibat

Intervention d'Arnaud Debove, Délégué QUALIBAT

Qualibat est un organisme créé en 1949 à la demande de l'Etat, à l'origine pour répondre aux exigences marché public, puis étendue vers le particulier.

A l'origine la qualification métier, c'est toujours 95 % de l'activité, début des années 2 000, les entreprises sollicitent Qualibat pour avoir des certifications ISO Qualibat.

Certibat est une filiale de Qualibat qui s'adresse à la maîtrise d'œuvre pour ne pas mélanger les genres tout en répondant à la demande RGE pour ce type d'acteurs.

Depuis 2011, Qualibat a le suivi des entreprises RGE. Qualibat délivre les qualifications.

👉 Etat de la qualification et de la certification en rénovation globale ;

Pour les entreprises il s'agit de la qualification « offre globale 8632 ». Actuellement 75 entreprises en France ont été attribuées, dont 3 en Basse-Normandie : MA2B, Artisans et associés et Les chantiers de demain.

Pour les maîtres d'ouvrage ou architectes, il s'agit de la certification Certibat. La certification nécessite des audits sur chantier contrairement à la qualification qui se fait sur dossier.

Les rénovateurs sont invités à aller vers ces qualifications et certifications qui deviendront de plus en plus nécessaires.

• L'accompagnement des rénovateurs BBC par le Cabinet Pouget

Le cabinet Pouget Consultant a pour mission d'accompagner les rénovateurs BBC sur leur premiers chantiers.

Une cinquantaine de dossiers sont suivis à aujourd'hui, encore une quarantaine à engager, cf ppt,

Pouget fait passer la fiche « rénovateur BBC » en cours d'élaboration pour bénéficier d'un retour de la part des rénovateurs. Les autres fiches techniques seront éditées fin 2015 à l'attention des rénovateurs BBC.

👉 Messages à l'attention des auditeurs

Il faut demander aux auditeurs de mieux préciser les points particuliers.

- valeurs des ponts thermiques visés et solution préconisées dans le détail ; retour de tableau...
- migration de vapeur diagramme de glaser et solution détaillée dans le contexte présent ;
- valeur de l'étanchéité à l'air visée et solutions préconisées...

Il n'y a pas assez de lien entre les hypothèses de l'auditeur et la réalisation chantier du rénovateur.

Le chiffrage des travaux dans les audits reste un point bloquant. Le particulier pour se décider a besoin d'avoir une enveloppe financière... les auditeurs sont des thermiciens et non des économistes de la construction. Il faut donc rester sur des enveloppes en précisant que cela n'inclut pas les travaux connexes ou associés.

👉 Messages à l'attention des rénovateurs BBC

Les rénovateurs doivent analyser l'audit et être en capacité d'interroger l'auditeur pour faire évoluer le projet. Le dialogue entre auditeurs et rénovateurs est à renforcer.

Il est conseillé de prévoir une visite auditeurs/rénovateurs en amont du projet. Lors de la définition du projet, il est nécessaire de mettre en place des échanges sur les solutions envisagées pour bien traiter les points singuliers mentionnés ci-dessus.

Discussion autour de la nécessité de clarifier le rôle du rénovateur BBC par rapport au rôle de maître d'œuvre ou d'architecte.

La Région rappelle que les particuliers ont le choix de sélectionner un rénovateur en fonction de leur projet que ce soit un artisan, un architecte, un constructeur ou un maître d'œuvre.

La Région rappelle que le particulier peut s'engager dans une rénovation BBC en contactant soit le conseiller, soit l'auditeur, soit le rénovateur. L'extranet de la région Basse-Normandie enregistre tous ces cas de figure.